



République Française  
Département du Pas-de-Calais  
Arrondissement de Béthune

**Extrait du registre des délibérations**  
**De la commune de SAILLY SUR LA LYS**  
**Séance du 02 juillet 2026**

**Date de la convocation : 22 juin 2026**

**Date d'affichage : 22 juin 2026**

L'an 2026 le jeudi 02 juillet à 20 heures, le Conseil Municipal de la Commune de Sailly sur la Lys, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en son lieu habituel, la salle des Mariages de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Pierre-Luc RAVET, Maire.

**Étaient Présents** : M. RAVET Pierre-Luc - Mme BLONDEL Marie-Christine - Mme CALDI Christine - Mme CHEVALIER Bernadette - M. COUSIN Franck - M. DEWILDE Patrick - M. DUPONT Bruno - Mme GAUDEFROY Laëtitia - Mme HERDIN Andrée - M. KNOCKAERT Vincent - M. LEFEBVRE François - M. LEIGNEL David - Mme MASSELUS Kelly - M. RIZKI Abdelhamid - Mme RUCKEBUSCH Geneviève - Mme RYCKEBUSCH Cécile - Mme TANGHE Sophie - M. TEMPERMAN Jean-Luc - M. TRIUX CHEMIN Sébastien.

**Absent(s) ayant donné procuration** : Mme BOUNOUA Rachida a donné sa procuration au profit de Mme HERDIN Andrée - M COLLET Olivier a donné sa procuration au profit de M DUPONT Bruno - M. COTE Alexandre a donné sa procuration au profit de M LEFEBVRE François - Mme DESROUSSEAU Anaïs a donné sa procuration au profit de M TRIUX CHEMIN Sébastien - Mme MARTEAU Martine a donné sa procuration au profit de Mme BLONDEL Marie-Christine - Mme RICBOURG Adeline a donné sa procuration au profit de Mme MASSELUS Kelly - M VERMERSCH Olivier a donné sa procuration au profit de M LEIGNEL David.

**Absent(s)** : M BARBAUX Maxime.

**Secrétaire de séance :**

*A été nommé secrétaire : Madame Laëtitia GAUDEFROY*

**Nombre de membres du Conseil municipal : 27**

**Nombre de membres présents : 19**

**Nombre de membres votants : 26**

**Délibération n° 2026 – 32**

**Objet : Approbation d'une convention avec la Région et la CABBALR de soutien au projet collaboratif et artistique « Potageons Ensemble »**

Vu la décision du Comité de programmation du GAL de l'Artois en date du 12/02/2026 ;

Vu le projet de convention ci-annexée ;

Considérant que la commune de Sailly-sur-la-Lys a proposé un projet intitulé « Potageons Ensemble ! »  
Un potager collaboratif et artistique ;

Considérant que la présente convention définit les engagements réciproques des parties ;

Considérant qu'au regard du budget prévisionnel présenté par le bénéficiaire dans sa demande d'aide,  
le montant de l'assiette éligible retenu au titre du FEADER LEADER est de 46 726,40 ht ;

Considérant que le montant de la subvention FEADER attribuée au bénéficiaire pour la réalisation de  
l'opération s'élève à 37 381,12 € maximum pour un autofinancement municipal de 9 345,28 €, soit un  
taux d'intervention de 80% ;

Ceci exposé, le conseil municipal :

- 1) Approuve la convention ci-annexée dans les conditions précitées ;
- 2) Autorise le maire ou l'adjoint délégué à la signer ;

**A l'unanimité**

Pour : 26

Contre : 0

Abstention : 0

**Mention exécutoire : oui**

Ainsi fait et délibéré en séance,  
Les, jour, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme au registre,

Le Maire,  
Pierre-Luc RAVET

  
